

Communiqué Loiselet & Daigremont

Lettre Loiselet & Daigremont aux conseils syndicaux : Pour faire rimer copropriété avec modernité...

À l'occasion de son 60^e anniversaire, le groupe de Services Immobiliers Loiselet & Daigremont crée la première Lettre aux conseils syndicaux par voie électronique, démontrant ainsi que la tradition ne s'oppose pas nécessairement à la modernité.

Une initiative originale, sur le fond comme sur la forme, qui va dans le sens d'une amélioration permanente des outils d'information mis à la disposition des copropriétaires.

Paris, le 10 février 2011

Depuis 60 ans, Loiselet & Daigremont est une entreprise innovante qui cherche à faire évoluer ses métiers, au bénéfice de ses clients.

Le paysage du monde de la copropriété est profondément marqué par le changement permanent des règles qui régissent la copropriété. Le besoin d'informer les copropriétaires est de plus en plus grand.

Après la Lettre Loiselet & Daigremont diffusée à ses 100 000 clients copropriétaires depuis près de 25 ans, le groupe familial de services immobiliers lance en février 2011, à l'occasion de son 60^e anniversaire, une Lettre aux conseils syndicaux.

Cette publication est destinée aux quelque 8.500 conseillers syndicaux (titulaires d'une adresse mail) impliqués dans la gestion des 1,200 copropriétés gérées par Loiselet & Daigremont.

Soucieux d'apporter à ses clients une information qualitative et adaptée sur l'actualité pratique, juridique, technique et sociologique du logement et de la copropriété, Loiselet & Daigremont a créé un document spécialement conçu pour ses interlocuteurs naturels : **La Lettre aux conseils syndicaux***.

Délégués pour prendre de fréquentes décisions au nom de l'ensemble des copropriétaires, les membres des conseils syndicaux doivent suivre et comprendre l'évolution des règles du monde de la copropriété. Une tâche complexe, mais le plus souvent enrichissante. Cette lettre rédigée par les collaborateurs de Loiselet & Daigremont, les aidera en éclairant l'actualité du secteur.

Adressée par voie électronique, La Lettre aux conseils syndicaux se veut à la fois plus moderne que la voie postale mais également moins intrusive et plus respectueuse de notre environnement.

Sans fréquence de parution fixe, elle sera publiée en fonction de l'actualité de la copropriété et des situations les plus souvent rencontrées dans les immeubles.

Cette initiative complète la campagne lancée en 2010 par Loiselet & Daigremont pour demander un changement de la réglementation permettant l'utilisation du numérique à la place du papier, à chaque fois que cela sera possible, pour les copropriétaires qui le souhaitent.

*La Lettre aux conseils syndicaux en pièce jointe.

Contact Presse

Philippe Loiselet : 01 41 22 55 27 - philippe.loiselet@l-d.fr

Stéphanie Glénat-Cassan : 06 11 60 75 68- scassan@virage-s.com